

# Les 6 étapes du projet



**1**  
DÉMARRAGE



**3**  
PRESENTATION PUBLIQUE

Les projets recevables sont présentés publiquement et pré-sélectionnés via un vote citoyen.



**5**  
VOTE CITOYEN

Les Lieusaintais et toute personne active sur le territoire communal votent via le site [www.imaginons-lieusaint.fr](http://www.imaginons-lieusaint.fr) ou par bulletin papier.

**2**  
DÉPÔT DES PROJETS

La ville étudie la recevabilité des projets au fur et à mesure des dépôts. Si le projet est recevable il est publié sur [www.imaginons-lieusaint.fr](http://www.imaginons-lieusaint.fr)

**4**  
INSTRUCTION DES PROJETS RETENUS

Les services municipaux rencontrent les porteurs de projets, pour étudier la faisabilité technique et financière de leur proposition.

**6**  
RÉALISATION DES PROJETS

Les services mettent en œuvre et les projets démarrent. Le suivi des réalisations se fait via le site [www.imaginons-lieusaint.fr](http://www.imaginons-lieusaint.fr)

1er octobre  
2018

9 novembre  
2018

Fin 2018

Mars  
2019

Fin  
2019

Vous pouvez nous joindre au 01 64 13 55 55.  
Le règlement est disponible sur le site  
[www.imaginons-lieusaint.fr](http://www.imaginons-lieusaint.fr)

